

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE ET DES
TRANSPORTS DU PACIFIQUE**
(Port Vila, Vanuatu, 8-12 mai 2023)

**TI 02: ACTIVITÉS MARITIMES D'AOTEAROA/DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE DANS LE
PACIFIQUE**

(Document présenté par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et par
Trade & Maritime New Zealand)

Objet

1. Le présent document a pour objet d'informer les ministres des Transports sur les activités d'Aotearoa/de la Nouvelle-Zélande dans les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes ainsi que du transport maritime à faibles émissions de carbone.

Contexte

2. La Nouvelle-Zélande continue de jouer un rôle important dans les enjeux maritimes du Pacifique, notamment en assurant la direction des activités du Programme de sûreté maritime dans le Pacifique (PMSP) dans sept États océaniques (îles Cook, Kiribati, Niue, Samoa, Tokelau, Tonga et Tuvalu), en apportant son aide aux États en matière de sécurité portuaire, et en menant de nouveaux travaux sur les investissements potentiels dans le financement du transport adapté aux aléas climatiques.

Situation actuelle

3. Le PMSP en est à son quatrième cycle de financement triennal et continue de se concentrer sur la collaboration avec les organismes nationaux de réglementation et le secteur du transport maritime dans les domaines suivants :
 - i. *Sécurité maritime et sensibilisation des collectivités* – éducation et sensibilisation à la sécurité maritime des collectivités et des pêcheurs artisans ;
 - ii. *Renforcement du cadre réglementaire* – aide prodiguée aux États dans l'élaboration ou la mise à jour des règlements maritimes, et formation du personnel à la surveillance de l'application de ces règlements ;
 - iii. *Initiatives en matière d'éducation et de formation dans le secteur maritime* – possibilités de formation et encadrement des officiers et des opérateurs du secteur maritime dans l'application des normes internationales ;
 - iv. *Renforcement de la sécurité des navires et de la navigation* – soutien aux opérateurs et aux régulateurs dans l'établissement et le maintien de procédures sécuritaires d'exploitation des navires et des infrastructures d'entretien des navires ;
 - v. *Recherche et sauvetage (SAR) et intervention en cas de déversements d'hydrocarbures* – collaboration avec les États pour l'établissement et la mise en œuvre des plans de SAR et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, fourniture d'équipements, et organisation de formations et d'exercices d'intervention.
4. **L'annexe 1** énumère les diverses activités menées en Océanie dans le cadre du Programme de sûreté maritime dans le Pacifique.

Enjeux

5. Bien que les sept États visés par le PMSP continuent de bénéficier d'investissements importants et de l'aide prodiguée à l'échelle nationale, de grands défis subsistent. Malgré les progrès réalisés, le secteur souffre d'un manque de ressources et d'expertise en matière de réglementation, de mauvaises pratiques d'entretien et de sécurité de la part des opérateurs et des propriétaires, et d'un manque de fonds pour investir dans les navires. D'autres États non bénéficiaires du PMSP sont confrontés à des problèmes similaires. Bien que la Nouvelle-Zélande ait prolongé de quatre ans les financements accordés aux sept États bénéficiaires du PMSP, elle n'est pas en mesure d'étendre cette aide aux autres pays insulaires océaniques.
6. Un certain nombre de problèmes de sécurité maritime sont désormais reconnus, notamment le non-respect du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS). Maritime New Zealand collabore avec un certain nombre d'États et la garde côtière des États-Unis aux inspections portuaires et au suivi de l'application des mesures correctives. On insiste sur l'importance de mieux contrôler l'immatriculation des sous-traitants battant pavillon étranger, qui présentent des risques pour la sécurité et pourraient ne pas respecter les normes internationales du travail. La Nouvelle-Zélande aide par ailleurs certains États à contrôler les registres des États du pavillon.
7. Dans le domaine du changement climatique, Aotearoa/la Nouvelle-Zélande s'engage à soutenir les États océaniques dans leurs efforts de lutte et d'adaptation. Elle préconise :
 - i. un engagement mondial en matière d'action climatique pour limiter à 1,5 degré Celsius l'augmentation de la température planétaire ;
 - ii. des résultats propres à favoriser la résilience des États et Territoires océaniques ;
 - iii. une transition juste et équitable pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;
 - iv. la mise en place d'un système de financement climatique — La Nouvelle-Zélande s'est engagée à financer l'action climatique à hauteur de 1,3 milliard de dollars néo-zélandais sur quatre ans (2022-2025) pour l'adaptation, l'atténuation et la résilience. Au moins la moitié de cette somme ira au Pacifique.
8. Nous sommes également déterminés à faire entendre la voix du Pacifique dans les enceintes régionales et multilatérales telles que l'Organisation maritime internationale et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Recommandations

9. Les ministres des Transports sont invités à :
 - a. **prendre note** des activités menées et des engagements pris par Aotearoa/la Nouvelle-Zélande dans le secteur maritime, notamment dans les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes ainsi que du financement de l'action climatique maritime, et à **féliciter** le pays pour ces activités et engagements.

Date: 17 avril 2023

Annexe 1 – Activités menées dans le cadre du Programme de sûreté maritime dans le Pacifique

Principaux exemples de l'aide fructueuse dispensée dans le cadre du Programme de sûreté maritime dans le Pacifique :

- **Réformes législatives** – Aide prodiguée à Niue pour l'élaboration et la promulgation de la Loi sur la sécurité maritime (2021). Rédaction de textes législatifs sur la sécurité maritime, et aide aux collectivités en matière de législation, de consultation et d'élaboration de politiques à Tokelau, aux Îles Cook et au Samoa.
- **Sécurité des transports maritimes intérieurs** – Élaboration de systèmes de gestion de la sécurité, de systèmes de gestion des enquêtes et de systèmes d'inspections des navires.
- **Fourniture d'équipements de sécurité** et dispensation d'une formation complète aux pêcheurs commerciaux et artisans à Kiribati, aux Îles Cook et à Niue.
- **Gestion du projet de réparation** du *MV Manu Folau* pour le compte de Tuvalu avec l'aide financière de l'Agence néo-zélandaise d'aide au développement international.
- **Éducation communautaire** – Campagnes de promotion de la sécurité dans tous les pays bénéficiaires du PMSP.
- **Modules d'apprentissage en ligne** créés pour l'enseignement et la formation à distance, particulièrement utiles en cas de restrictions de voyage (COVID 19).
- **Formation et équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, de recherche et de sauvetage** fournis à Niue, au Samoa et à Tonga.